DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/262 :
Bois d'Olives : Approbation de la convention relative au partenariat entre le Département de la Réunion et la Commune de Saint-Pierre pour le cofinancement de l'opération PIA de Bois d'Olives - Rénovation énergétique de 25 logements

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-262-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/262 : Bois d'Olives : Approbation de la convention relative au partenariat entre le Département de la Réunion et la Commune de Saint-Pierre pour le cofinancement de l'opération PIA de Bois d'Olives - Rénovation énergétique de 25 logements.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer l'indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

Dans cette optique, la Commune de Saint-Pierre, en étroit partenariat avec la CIVIS, s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Villes & Territoires Durables » sur le quartier de Bois d'Olives, considérant ce programme comme une opportunité à saisir pour faire de ce quartier un territoire de référence.

Il s'agit de mettre en œuvre des actions afin de réduire la dépendance énergétique des familles, de renforcer l'attractivité du quartier et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Un plan d'actions a été proposé à l'ANRU en 2016 qui a validé la mise à disposition de moyens financiers pour concrétiser ses actions tenant à encourager les propriétaires ou locataires de logements privés se trouvant dans le périmètre du quartier de Bois d'Olives à la rénovation énergétique de leur logement.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2023 (affaire n° 28/1279), la Commune de Saint-Pierre a approuvé le mode opératoire proposé pour la mise en œuvre de l'action « Pack de rénovation énergétique » portant sur 50 logements privés, et a autorisé la mise en œuvre des démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019 (affaire n° 49/2563), la Commune de Saint-Pierre a approuvé la convention attributive de subvention relative à la mise en œuvre du Projet d'Investissement d'Avenir de Bois d'Olives. À la demande de l'ANRU, la durée d'exécution de cette convention avait été initialement fixée au 30 novembre 2024, en lieu et place du 31 décembre 2025. Deux avenants ont ensuite été soumis à l'approbation du Conseil Municipal afin de prolonger successivement la durée d'exécution de la convention, une première fois jusqu'au 30 avril 2025, puis une seconde fois jusqu'au 30 avril 2027.

Dans le cadre du suivi du projet et afin de permettre l'achèvement des opérations engagées ainsi que la poursuite des actions présentant un intérêt opérationnel pour le territoire, la Ville de Saint-Pierre a, par courrier référencé « Mairie/ANRU/RD-TP/52-2026 », sollicité auprès de l'ANRU une nouvelle prolongation de la durée d'exécution de plusieurs actions du Projet d'Investissement jusqu'au 31 décembre 2028.

Une première tranche de l'opération porte sur la rénovation thermique et énergétique de 25 logements, identifiés par la commune parmi des ménages en situation de précarité énergétique et ayant bénéficié du village solaire de la CIVIS.

Les travaux sont définis en fonction des besoins constatés dans chaque logement à la suite des audits énergétiques et thermiques réalisés par la SPL Energies Réunion selon la méthode EFFI'KAZ.

Le coût prévisionnel de cette première tranche, portant sur 25 logements s'élève à **356 769,83 € TTC**.

Afin de contribuer au financement de cette opération, la Ville de Saint-Pierre a sollicité le concours financier du Département de La Réunion par courriers des 16 et 23 juin 2026.

Par délibération de sa commission permanente en date du 19 août 2026, le Département de la Réunion a approuvé l'attribution à la Ville de Saint-Pierre, d'une participation financière d'un montant

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-262-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

maximal de **35 031,62 €** pour l'opération PIA de Bois d'Olives et a également validé la convention de cofinancement ainsi que sa signature. (Voir annexe)

Le plan de financement prévisionnel de cette première tranche se présente comme suit :

Opération	Coût total	Financeurs	Montants financés
PIA Bois d'Olives Tranche 1 : 25 logements	**356 769,83 € TTC**	Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA)	101 147,64 €
		Région Réunion / Fonds européen de développement régional (FEDER)	37 500,00 €
		Communauté intercommunale des villes solidaires (CIVIS), au titre du PIA	99 133,00 €
		EDF, au titre du cadre territorial de compensation (CTC)	65 960,00 €
		CIVIS, au titre du programme local de l'habitat (PLH)	17 997,57 €
		Département	**35 031,62 €**

La convention précise que la participation financière du Département, d'un montant maximal de **35 031,62** €, sera versée à la Ville de Saint-Pierre en deux fois, un premier versement de **17 515,81 €** correspondant à 50 % de la subvention, puis un solde maximal de **17 515,81 €**, sous réserve de la production des justificatifs prévus par la convention.

La convention couvre les actions réalisées au titre des années 2026 à 2029 et prendra fin le 31 décembre 2029.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la convention relative au partenariat entre le Département de La Réunion et la Commune de Saint-Pierre, portant sur le cofinancement de la première tranche de l'opération PIA de Bois d'Olives – rénovation thermique et énergétique de 25 logements, ainsi que la participation financière du Département de La Réunion d'un montant maximal de 35 031,62 €.**

- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le DGS ou toute autre personne dûment habilitée à SIGNER tous documents relatifs à cette affaire y compris la (les) convention(s) subséquente(s) et conventions attributives de subvention.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-262-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026